
**AJOUT AU RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Le 9 novembre 2000

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



J. Brunet

**Objet : Avis de recevabilité – Aménagement hydroélectrique de la
rivière Toulousteuc**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du complément du rapport d'avant-projet, deuxième série, daté de novembre 2000 et transmis par Hydro-Québec concernant le projet mentionné en objet.

Comme le promoteur n'a pas répondu de façon satisfaisante aux questions n^{os} 2 et 6 ainsi qu'au commentaire n^o 3, nous considérons que les impacts fauniques reliés au projet n'ont pas fait l'objet d'une évaluation adéquate. Pour cette raison, l'étude d'impact ne nous apparaît pas recevable.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur,

Mario St-Pierre

Mario St-Pierre

MSP/JP/dc

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Rochon
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 9 novembre 2000

OBJET : Aménagement hydroélectrique de la rivière
Toulnostouc
V/Réf. : 3211-12-61

Pour faire suite à la demande du 20 octobre dernier de M. Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique, par intérim, à M. Yvon Gosselin, directeur de l'Hydraulique et de l'hydrique, relativement à l'étude de recevabilité de l'aménagement hydroélectrique de la rivière Toulnostouc (complément du rapport d'avant-projet), vous trouverez en annexe une note de M. Jean-François Bellemare, ingénieur, qui a analysé le dossier.

Selon la note de monsieur Bellemare, les aspects hydrauliques et hydrologiques ont été traités de manière acceptable sauf pour la question concernant l'analyse des variantes qui pourrait être davantage explicitée.

Monsieur Bellemare demeure à votre disposition pour toute autre information, il peut être rejoint au numéro de téléphone 521-3825, poste 7112.



RP/sl

Roger Poulin, ing., M.Sc.
Chef du Service gestion et protection
des systèmes hydriques, par intérim

p.j. : Note

c.c. : M. Yvon Gosselin, directeur de l'Hydraulique et de l'hydrique

Direction de l'hydraulique et de l'hydrique
Édifice Mario-Guyart
Aile René-Lévesque, 2^e étage, boîte 28
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3825 (7114)
Télécopieur : (418) 643-6900
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel : roger.poulin@menv.gouv.qc.ca

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Roger Poulin, chef de Service par intérim
Service gestion et protection des systèmes
hydriques

DATE : Le 3 novembre 2000

OBJET : Aménagement hydroélectrique de la rivière
Toulnustouc - Complément du rapport d'avant-
projet

Pour faire suite à la demande de M. Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique, par intérim, de la Direction de l'évaluation environnementale, adressée à M. Yvon Gosselin, directeur de l'Hydraulique et de l'hydrique, datée du 20 octobre dernier, j'ai examiné le document complémentaire produit par l'initiateur du projet et fournissant les réponses aux questions formulées lors du premier examen de recevabilité. Mes commentaires concernent les réponses aux questions soulevées dans ma note du 29 août 2000.

À l'exception des questions concernant l'analyse des variantes, je suis d'avis que les aspects hydrauliques et hydrologiques ont été traités de manière acceptable. L'analyse et la justification du choix de la variante nécessitent toutefois une présentation et une démonstration plus rigoureuses. Afin d'obtenir une compréhension suffisante, il sera nécessaire d'obtenir des esquisses d'aménagement de chacune des variantes ainsi que les tableaux résumant les coûts associés des différentes structures. Les hypothèses et critères d'analyse devraient être clairement explicités, particulièrement en ce qui concerne les seuils de rentabilité.

Mes commentaires sont les suivants :

1. Question 2

Les explications fournies ne sont pas convaincantes. Quelques esquisses de chacune des variantes étudiées (vue en plan et profil)

...2

sont nécessaires ainsi que le détail des quantités et coûts de construction pour les items suivants :

- Batardeaux;
- Dérivation provisoire;
- Barrage;
- Prise d'eau, canaux d'amenée et de fuite;
- Galerie d'amenée et conduites forcées;
- Centrale;
- Groupe turbine/alternateur;
- Chemins d'accès.

L'argumentation technique et économique devra être complétée. Elle doit porter sur toutes les constituantes, c'est-à-dire non seulement sur quelques items discréditant une variante au profit d'une autre.

Le risque environnemental relié à l'érection d'un barrage en enrochement de ± 80 m de hauteur a-t-il été considéré dans l'analyse des variantes?

2. Questions 3 et 4

Sur la base des informations transmises, il ne m'est pas possible d'exclure la variante supplémentaire introduite à la question 4 (1 et 4b modifiées), étant donné qu'elle offre un potentiel intéressant et minimise les impacts environnementaux. La démonstration de son exclusion demeure à faire.

3. Question 28 – page 102

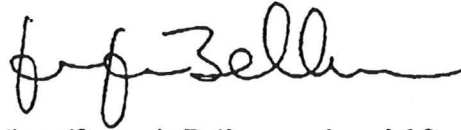
Je ne trouve pas de réponse à la première partie de ma question 3 (note du 29 août 2000) concernant le coût de revient des projets et le seuil de rentabilité.

4. Question 8

Effectivement, un mode de fonctionnement « on-off » ne permet pas de transition permettant d'atténuer les variations rapides de niveaux d'eau. Comme ce type d'opération est envisagée même en été, on peut se questionner sur la sécurité du plan d'eau.

N'existe-t-il pas sur le marché des types de turbines offrant des plages de rendement élevé et qui permettraient un ajustement plus progressif du débit turbiné? La réponse fournie n'offre aucune alternative. A-t-on examiné une solution préconisant trois groupes de moindre capacité (même potentiel global) plutôt que deux groupes? Quelles sont les autres alternatives?

JFB/sl



Jean-François Bellemare, ing., M.Sc.
Service gestion et de protection des
systèmes hydriques

Vue
MP
2000-11-07